



## PROCES-VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

#### Réunion virtuelle

**Mardi 7 juillet 2020**

**11h45 – 13h15 CET**

#### 1. Accueil et présentations

Le président, Pascal Coquet, a ouvert la réunion et accueilli les membres, les observateurs, le CIEM et Les représentants de la COM à la réunion.

Des excuses ont été reçues de Mathieu Vimard et Olivier Lepretre avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été rédigé.

Les points d'action du procès-verbal de la procédure écrite du printemps 2020 ont été examinés:

1. Caroline Gamblin va préparer une proposition d'avis du CC au GEM visant à examiner une recommandation commune sur la gestion de la pêche à la senne ancrée en zone 7d.

Voir la discussion au point 5 ci-dessous.

2. (De la réunion de septembre 2019) Proposition au ComEx visant à mettre en place un groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques.

Le groupe a été mis en place et s'est réuni deux fois, une fois virtuellement en janvier et ensuite en personne en mars à Madrid. Le président est Mathieu Vimard et le vice-président est Hugo Boyle. Le FG a tenté de se réunir en juillet pour continuer à travailler sur un conseil de gestion du stock de coquilles Saint-Jacques en Manche : la discussion a porté notamment sur la création d'une zone de reconstitution du stock de pétoncle, avec fermeture saisonnière, dans la zone intermédiaire de la Manche orientale dans la zone économique exclusive française de la division CIEM VIIId entre le parallèle 49 ° 42 'N et la limite des eaux territoriales françaises. Si une réunion de juillet ne peut être organisée, une date en septembre sera choisie.



## 2. Avis du CIEM pour la Manche

### • Présentation de Ghislain Chouinard (Vice-président ACOM)

La présentation incluait l'avis délivré au 30 juin 2020. D'ordinaire, cela inclut également une présentation générale sur la base de l'avis du CIEM, mais c'est resté comme l'an dernier. La présentation générale délivrée l'an dernier peut être consultée sur le site web du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales. Bien sûr, en raison de la COVID-19, la conduite de l'évaluation et la préparation de l'avis ont subi un grand changement cette année.

Généralement, les groupes d'experts se réunissent physiquement et examinent leurs évaluations et vérifications, ainsi que les groupes de rédaction d'avis. Cette année tout a dû se faire par le biais de conférences Web et en conséquence, les fiches conseil sont abrégées, et ceci a été communiqué plus tôt cette année. La fiche abrégée donne les points importants et les graphiques, avec très peu de texte. Cependant, un certain nombre de stocks ont été référencés plus tôt cette année et dans ces cas les fiches conseil normalement fournies sont disponibles, car il y a un certain nombre de changements, particulièrement en termes de points de référence.

#### - Barbue

Cette année l'avis pour la barbue est inférieur à l'avis de l'an dernier. Les avis étaient des captures de 2047 tonnes par rapport à l'avis pour 2020 qui était de 2559. Les captures ont été relativement élevées ces dernières années. En termes d'indice de la biomasse, l'indice a augmenté régulièrement jusqu'en 2016 et maintenant on observe un certain déclin. En termes d'état du stock, estimons qu'ils sont bons en termes de pression de la pêche et de taille du stock. L'avis est réduit parce qu'il y a un certain déclin de l'indice de la biomasse.

#### - Cabillaud en sous-zone 4 et divisions 7.d et subdivision 20

L'avis pour 2021 recommande une légère augmentation par rapport à ce qui a été recommandé en novembre dernier. Les captures recommandées sont de 14755 par rapport à 13686. Ici, les captures ont été légèrement réduites avec le temps. La pression de la pêche a été réduite, mais augmente désormais depuis 2015-16. En termes de biomasse du stock reproducteur, le stock augmentait, mais diminue désormais depuis 2015 et se situe désormais en-dessous de la  $B_{lim}$ . Veuillez noter que pour cette évaluation il y a eu une révision à la baisse des estimations. Un benchmark est prévu pour 2021 ainsi qu'un atelier cet été visant à étudier la structure du stock pour le stock de cabillaud de mer du Nord, qui, inclut également la division 7d. La pression de la pêche est supérieure au FRMD. Cependant, nous pouvons toujours fournir un avis de capture parce qu'il est anticipé que ce stock augmente au-dessus de la  $B_{lim}$  avant la fin de 2021. La SSB est inférieure à la  $B_{lim}$ , mais elle permet toujours certaines captures parce qu'avant la fin de 2021 (ou début de 2022) le stock pourrait se situer juste au-dessus de la  $B_{lim}$ , même avec ces captures, en supposant un recrutement ordinaire.

#### - Limande en mer du Nord, Skagerrak et Kattegat, E-Manche (4, 3.a, 7.d)

L'avis recommande une réduction à 3742 tonnes par rapport à l'avis pour 2020, qui était de 4279. Les débarquements sont désormais inférieurs à ceux de la fin des années 80. En termes de biomasse, il y a eu une augmentation à la fin de l'année 2000. Ça a été relativement stable récemment, bien



qu'il y ait eu un certain déclin au cours des dernières années. La mortalité par pêche a fluctué sans suivre de tendance, et le recrutement est légèrement supérieur en 2019. En termes de pression de la pêche, il est estimé inférieur au proxy. L'avis repose sur le changement d'indice (avis de catégorie trois). En 2019, les captures étaient de 3873, avec 15% de rejets, et les débarquements en Manche orientale en 2019 étaient de 104 tonnes (une grande partie de la pêche se fait ailleurs).

- Plie en Manche orientale (7.d)

L'avis recommande une certaine réduction par rapport aux avis des années précédentes. Le FRMD est de 8402 tonnes. L'avis repose sur la EU MAP, varie de 6066 à 11130 tonnes. C'est légèrement inférieur à l'an dernier. Une partie des captures de plie en 7d proviennent des stocks de Manche occidentale et de mer du Nord. En tenant compte de cela, la fourchette des captures en 7D devrait se situer entre 7190 et 13192 tonnes. Le stock reproducteur a essentiellement augmenté de 2008 à 2015, mais il décline depuis 2017. Il est toujours bien supérieur au MSY Btrigger. La mortalité par pêche a décliné, mais elle est en hausse et est désormais supérieure au FRMD en 2019, et le recrutement est élevé en 2019. Ce stock est capturé dans les pêcheries mixtes avec la sole et il y a des rejets importants de plie : les captures en 2019 étaient de 9047 tonnes avec 69% de rejets.

- Plie en Manche occidentale (7.e)

L'avis recommande des captures inférieures en 2021 à 2177 tonnes par rapport à l'avis pour 2020 qui était de 2721 tonnes. Certaines des captures du stock sont prises en 7.d au premier trimestre. Pour 7.e, les captures seraient de 1961. Les rejets ne sont pas dans l'évaluation mais sont prises en compte et ajoutés aux débarquements lors de la production de l'avis pour les captures. Le stock reproducteur est en hausse depuis 2008, très similaire à ce que nous observons en Manche orientale, mais a décliné au cours des dernières années, et le graphique de biomasse indique le déclin de l'indice. La mortalité par pêche a considérablement baissé après 2007, mais a augmenté de nouveau un peu depuis 2015, et se situe actuellement légèrement au-dessus du FRMD. Le recrutement fluctue sans tendance, mais est inférieur ces dernières années dans ce cas. La pression de la pêche est supérieure au FRMD, mais en termes de taille du stock, reste supérieure au MSY Btrigger.

- Bar dans les divisions 4.b c, 7.a, et 7.d h

L'avis pour 2021 utilise le EU MAP, le FRMD est de 2000 tonnes, la fourchette est de 1680 à 2000. C'est juste un peu supérieur à l'avis de l'an dernier. Le FRMD était de 1946 tonnes. En ce qui concerne le stock, la mortalité par pêche est inférieure au FRMD, le stock reproducteur est légèrement supérieur à la Blim en 2020. Le recrutement est généralement faible depuis 2008 hormis en 2013, 2014 et 2016, où il était un peu plus élevé mais toujours quelque peu inférieure à la période des premiers temps. La pression de la pêche est en-dessous du FRMD, mais la taille du stock est inférieure au MSY Btrigger et juste au-dessus de la Blim. La SSB en 2021 est légèrement supérieure à la Blim. Elle est à 11450 par rapport à la Blim de 10300, mais est en-dessous du MSY Btrigger, donc l'avis n'est pas donné au FRMD total, il est donné à une fraction de ce dernier basé sur le ratio de la biomasse actuelle et du MSY Btrigger. Les captures en 2019 comprennent 464 tonnes en rejets. En termes de projection, nous avons un modèle qui utilise ce qui est observé dans le temps, et les rejets commerciaux sont estimés à 121 tonnes pour 2021, ce qui est inférieur à ce qui a été observé en 2019. C'est quelque chose que nous devons étudier plus en détail, et fait partie de la question de l'évaluation du bar.



- Sole en Manche orientale (7.d)

L'avis repose sur le RMD pour une capture de 3248, ce qui est une augmentation par rapport à l'avis donné l'an dernier pour 2020, qui était de 2846. Ce stock a été évalué en 2020. Cependant, il demeure une évaluation indicatrice de tendance en raison de certains problèmes de données. Le stock reproducteur est supérieur au MSY Btrigger, depuis 2010, et la pression de la pêche est en déclin et est inférieure au FRMD depuis 2016. L'estimation de recrutement en 2019 est supérieure dans la série chronologique. La pression de la pêche est inférieure au proxy. La taille du stock est supérieure au proxy pour le MSY Btrigger. Il s'agit d'une évaluation basée sur des résultats du modèle utilisées comme une tendance.

- Sole en Manche occidentale (7.e)

L'avis est basé sur le MAP UE et il y a une augmentation. Le FRMD pour 2021 est de 1925 tonnes avec une fourchette entre 1141 et 2200, approximativement. Les captures ont augmenté récemment et le recrutement a été bon ces dernières années. La biomasse du stock reproducteur est supérieure au MSY Btrigger depuis 2019 et est en augmentation, et est à son niveau le plus élevé. La mortalité par pêche est inférieure au FRMD depuis 2009. Il y a eu une légère augmentation l'an dernier mais ça reste inférieur au FRMD. La pression de la pêche est inférieure au FRMD et la taille du stock est supérieure au trigger.

- Merlan en mer du Nord et Manche orientale (4 et 7.d)

L'avis recommande également une augmentation pour 2021, 26340 tonnes pour 2021. Environ 20% des captures sont prises dans la zone de la Manche orientale. Le stock reproducteur est proche du MSY Btrigger, il était inférieur et a augmenté graduellement. La pression de la pêche est légèrement supérieure au FRMD et le recrutement est variable et supérieur à la moyenne.

**Question :** Les rejets observés dans l'évaluation du bar sont considérablement inférieurs aux rejets déclarés. Les observations sont-elles récentes, et dans le cas contraire est-il prévu d'obtenir des observations plus récentes ?

Les estimations de rejets des dernières années reposent sur des observations au cours de l'année. Les projections présentent des difficultés si un modèle examinant les rejets des années précédentes est utilisé : dans la série chronologique il semble désormais y avoir un changement avec quelques rejets supplémentaires et cela n'est pas entièrement pris en compte. C'est quelque chose qu'il va falloir examiner.

**Question :** Le stock de bar ne semble pas avoir beaucoup augmenté, et il n'y a aucune donnée relative au moment où le stock atteint le Btrigger. Si la pression de la pêche et le recrutement demeurent stables en ce moment, quel délai peut-on envisager pour un retour au Btrigger ?

Tout d'abord, le délai pour revenir à MSY Btrigger n'a pas été examiné en termes de l'avis fourni par le CIEM. L'avis fourni par le CIEM repose sur la règle consultative du CIEM et donne une indication de l'endroit où le stock devrait se trouver l'an prochain. Au rythme actuel, cela prendrait un certain temps, si tout reste stable. Bien qu'aucune projection claire n'ait été faite, il est probable que cela prenne un certain temps au rythme actuel d'après les données disponibles à ce point avec les



captures à ce niveau. S'il n'y avait pas de captures, par exemple, en 2021, le stock augmenterait dans le meilleur des cas de 12%. C'est le genre d'augmentation à prévoir avec de petites captures, voire aucune capture, par exemple. Il faudrait plusieurs années pour dépasser MSY Btrigger, à ce rythme et plus longtemps s'il y a des captures manifestement.

**Question :** Si un stock est très proche de la Blim, plus c'est le cas, plus il y a de risque que quelque chose se passe mal, par ex. : avec le recrutement. Le CIEM envisage-t-il cela ? On pourrait penser qu'il est souhaitable que le stock revienne au-dessus du Btrigger dans un délai relativement rapide pour réduire ce risque.

**Ghislain :** Effectivement, une fois qu'on se situe à la Blim ou en-dessous de la Blim, il y a toujours un risque accru d'échec de recrutement et que le stock soit clairement affecté avec encore plus de difficultés à se reconstituer. En ce qui concerne l'avis du CIEM, nous utilisons les règles consultatives en notre possession, mais de toute évidence il apparaît que plus on est proche de la Blim, il y a la possibilité d'avoir un mauvais recrutement, il n'y a plus de tampon. On peut tomber dans cette partie de la biomasse où le recrutement est altéré. C'est la raison pour laquelle le CIEM indique ce que nous avons anticipé comme des changements de SSB afin de tenir compte de ces informations lorsque des décisions sont prises en termes de captures devant être faites.

**Question :** Pour la sole, le taux de rejet en Manche orientale est 12,7%, alors qu'en Manche occidentale, le taux de rejet est de seulement 1%. Je comprends très bien un très faible taux de rejet pour un poisson aussi précieux. En conséquence, je ne comprends pas pourquoi il y a toujours un taux de rejet aussi élevé pour la sole en Manche orientale. Il s'agit essentiellement de la même pêche et des mêmes bateaux qui exploitent le stock.

**Ghislain :** Le taux de rejets plus élevé en 7.d a également été remarqué les années précédentes. Il repose sur des observations en mer. La raison est probablement l'augmentation du recrutement.

**Question :** Pourquoi le sprat n'est-il pas inclus dans cette présentation de l'avis du CIEM pour la Manche ? Bien qu'il s'agisse d'une espèce pélagique, elle n'est pas couverte par le CC pélagique.

**Ghislain :** Toutes mes excuses, c'est un oubli. Pour le sprat, l'indice de la biomasse a augmenté ces dernières années. L'avis pour 2021 est de 1446 tonnes, légèrement inférieur à précédemment. Le stock est en hausse, mais comme l'état du stock n'est pas clair, une mesure de précaution est appliquée.

**Question :** En ce qui concerne l'indice de la biomasse et la mesure de précaution pour le sprat, on m'a dit qu'il est appliqué tous les trois ans, mais ils sont juste passés de la méthode de trois sur deux à un sur deux pour examiner l'indice de la biomasse, et sûrement dans ces circonstances, la mesure de précaution n'aurait pas dû être appliquée à cette occasion.

**Ghislain :** En réalité c'est plutôt l'inverse, il ne s'agit pas d'un grand changement en termes de méthode, mais par exemple, généralement quand on passe d'un avis de catégorie un à un avis de catégorie trois, et qu'on utilise cette méthode, et que cette méthode est différente, alors on applique le tampon d'approche de précaution la première année. En ce sens, nous aurions appliqué le tampon d'approche de précaution et nous l'appliquons ici parce qu'il n'a pas été appliqué depuis 2017.



**Question :** En ce qui concerne l'évaluation du bar, sur quelle base est-il classifié et quelle est la classification utilisée pour séparer les captures commerciales de celles des activités récréatives ?

**Ghislain :** Certainement, les estimations des captures récréatives de bar, ou la mortalité par pêche du bar associée à la pêche récréative repose en réalité sur une estimation de 2012, ce qui donne une estimation de la mortalité par pêche qui s'applique, et cela est ensuite corrigé en fonction des changements des règlements concernant la pêche récréative.

- **Rédaction d'avis pour informer le développement de la proposition européenne de TAC**

**ACTION :** Les membres doivent envoyer leurs commentaires/contributions visant à alimenter la rédaction de l'avis du CC EOS à la proposition de la Commission pour les TAC & quotas.

### 3. Mise à jour de l'outil de gestion du bar

DG MARE : Au début de l'année, nous avons exploré avec le CIEM la possibilité d'avoir un outil en ligne soutenu par un modèle légèrement plus compliqué qui considérerait également l'utilisation des limites de capture des navires individuels. Ceci parce que le modèle actuel suppose l'utilisation totale de la limite de capture du navire, ce qui n'est peut-être pas le cas pour plusieurs des différents engins de pêche incorporés au modèle.

Malheureusement, avec la pandémie de la COVID-19 et les restrictions cette année, cela n'a pas pu être mis en œuvre, et au lieu de cela c'est le même outil en ligne que l'an dernier qui nous sera proposé, mais avec l'avis de capture actualisé qui vient d'être présenté ajouté à l'outil.

Il fonctionnera relativement comme l'outil de l'an dernier. Nous attendons encore qu'il soit publié, nous l'attendons la semaine dernière. C'est peut-être une question de semaines avant qu'il soit, nous l'espérons, publié. Nous avons certainement l'intention de réutiliser cet outil, car bien entendu l'avis sur les captures ne vous donne qu'un montant total qui peut être extrait. Nous devons toujours répartir cela en différentes méthodes, différents engins de pêche et l'outil s'avère très utile à ces fins.

**ACTION :** Proposition au ComEx de rétablir le groupe de discussion pour le bar en vue de produire des avis sur la gestion du bar pour 2021.

### 4. Discussion sur la gestion du stock de bulot

Le stock de bulot dans la Manche a beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années. C'est une ressource profitable dont la commercialisation est bien développée, pas seulement en Asie, où il y a un marché important, mais aussi localement dans les marchés à plus petite échelle. En France, il y a des règlements depuis 2018. La pêche se développe mais elle doit être gérée durablement à long terme. La France a eu des réunions de groupes de travail au cours des 2 dernières années à l'initiative du secteur de la pêche. Comme il y a de nombreux navires qui pêchent le bulot, il devrait y avoir une sorte de contingent pour limiter les captures.



Le bulot est également un stock important au RU. Le secteur de la pêche britannique a mis en place un groupe de travail par le biais de la Sea Fish Industry Authority et de la National Fishermen's Federation. Plusieurs membres de ce CC participent au groupe britannique de gestion du bulot et conviennent entièrement que cette pêche doit être gérée. Il y a certaines préoccupations relatives à l'atteinte des limites d'exploitation sans posséder suffisamment de données et autres informations sur la biomasse et la pression de pêche. L'approche doit être une approche de précaution et ne pas autoriser une augmentation non réglementée de l'activité avant de connaître la situation du stock. D'autres travaux à ce sujet par le CC seraient les bienvenus.

**Question :** Puisque qu'il semble qu'il y ait déjà un groupe de travail britannique à l'œuvre au Royaume-Uni, avez-vous des idées concrètes eu égard à ce que le conseil consultatif pourrait faire pour élaborer des avis sur la gestion de cette pêche ?

La COVID-19 a interrompu la capacité du groupe à se réunir efficacement, mais deux réunions ont déjà eu lieu. Le groupe progresse et les informations peuvent être partagées avec le CC.

**ACTION :** Jim Portus informera le CC des progrès du groupe de travail britannique sur le bulot. Il enverra au CC EOS la page Web sur le Whelk Group comme information et contexte.

La pêche au bulot en Normandie et en Bretagne remonte à loin, il y a plusieurs zones où plus de 5000 tonnes de bulot ont été capturées, mais il y a une réglementation détaillée très stricte sur les quotas, les jours de pêche et les fermetures. Il y a également un label écologique pour le bulot ainsi qu'un label de qualité officiel et une détermination d'origine dans la baie de Seine.

Depuis 70 ans, il y a une augmentation importante des captures avec le système de permis. Le bulot est le troisième produit de valeur en Normandie et cette pêche a un poids. De nombreux navires sont impliqués, presque 150 navires pêchent exclusivement le bulot, donc tout dispositif réglementaire est essentiel.

En dehors des eaux territoriales en particulier, il est important de travailler au niveau inter-régional avec des collègues de pays voisins. Un travail a lieu afin de normaliser les règlements pour que les navires ne puissent pas pêcher pendant le week-end à titre de mesure technique, peut-être la plus importante. Cela concerne également les engins de pêche afin de sélectionner correctement la bonne taille de bulot.

Il serait intéressant que le CC travaille à un projet de recommandation commune aux états membres des EOS.

**ACTION :** Proposition au ComEx de créer un groupe de discussion sur le bulot.

## 5. Pêche à la senne ancrée en Manche orientale

Caroline Gamblin a présenté aux états membres des EOS les idées essentielles de l'avis provisoire sur la pêche à la senne en Manche. Malheureusement, l'avis n'était pas terminé pour la réunion.

La Manche est une zone qui comporte de nombreuses espèces de haut niveau qui ne sont pas soumises à un quota (par ex.: calmar et rouget), parce qu'il y a des discussions depuis 2012 avec les



chalutiers et les senneurs et un accord commun a dû être atteint afin qu'ils puissent travailler ensemble dans la mesure du possible.

Le contexte réglementaire a évolué au sein de la Manche pour le cabillaud. Par exemple, le régime d'effort du plan de reconstitution du cabillaud a été supprimé en 2016. Le seuil de capacité (qui incluait la Manche orientale et la mer du Nord) a été modifié à un seuil de capacité pour la Manche orientale seule, en application du plan de gestion de la mer du Nord en 2018. Il y a eu une augmentation du nombre de senneurs en 7d et un élargissement de leur distribution géographique, en conséquence les Français ont jugé nécessaire de reparler des chalutiers avec des collègues de Belgique et des Pays-Bas.

Gestion de la pêche française depuis 2019 : mise en œuvre au niveau national d'une liste de navires de pêche autorisés à utiliser des sennes en 7d en 2019 ; remplacé en 2020 par un système de permis. L'objectif est de gérer l'activité des sennes en 7d, suite aux préoccupations relatives à la durabilité de la ressource et à la cohabitation spatiale.

Au niveau européen, les collègues belges et néerlandais partagent cette préoccupation. De nombreuses réunions concernant ce sujet ont eu lieu. L'idée vise à utiliser cet avis pour trouver des règles communes pour les engins de pêche, par exemple limites de la pêche à la senne dans la zone de 12 milles. Il est également prévu d'actualiser les données scientifiques et de les partager. Malheureusement, aucun accord n'a encore été trouvé, ce qui est la raison pour laquelle cet avis n'était pas prêt pour la réunion du groupe de travail.

Le document provisoire sera envoyé au CC dès qu'il sera finalisé pour d'autres commentaires et ensuite la demande d'approbation du ComEx par procédure écrite avant fin juillet. C'est une question assez urgente car les états membres doivent envoyer une recommandation commune à la Commission avant la réunion du CSTEP en automne.

**ACTION** : Caroline Gamblin va transmettre l'avis provisoire du CC pour consultation et approbation du ComEx par procédure écrite.

Un membre a indiqué que le Royaume-Uni ne figurait pas dans la présentation de Caroline, même si le secteur de la pêche britannique a les mêmes préoccupations sur la prolifération de la senne ancrée dans la Manche. Une des raisons de cette prolifération d'activité est due à un transfert d'effort aux Pays-Bas pour permettre cette activité. Le principal transfert d'effort d'un pays à l'autre est censé être de la France aux Pays-Bas, il est donc curieux que toutes ces préoccupations soient exprimées. Il faut en tenir compte dans tout rapport.

Du point de vue du secteur de la pêche néerlandais, des discussions sur les mesures à prendre sont toujours en cours et il y a eu un certain retard parce qu'ils ont dû examiner ces mesures pour 7d, mais également pour 7e et peut-être aussi pour 4c en mer du Nord. Il a été précisé qu'aux Pays-Bas la limite maximale de 24 permis est en vigueur depuis au moins 15ans et qu'il n'y a pas d'échange d'effort avec la France dans ce cas précis.

## 6. Futures élections des président et vice-président du groupe de travail

Les président et vice-président du groupe de travail sont élus pour un mandat de trois ans. Ce mandat de trois ans vient à terme en septembre, des élections sont donc imminentes.



Cependant, le secrétariat avait une proposition pour tous les membres de ce groupe de travail simplement parce que le Conseil consultatif traverse actuellement un moment difficile. Non seulement avec la crise de la COVID, mais également avec l'arrivée de Brexit. Pour conserver la stabilité des groupes de travail et de tout ce qui a été mis en place au cours des trois dernières années, le secrétariat a proposé de prolonger le mandat du président et du vice-président d'une autre année.

Dans ce groupe de travail, le vice-président est un membre britannique. Certains des membres britanniques resteront membres à part entière jusqu'au 31 décembre. Il revient à ce groupe de travail de décider comment ils veulent poursuivre. Aucune décision ne doit être prise pour le moment, mais les membres doivent contacter le secrétariat avant la réunion en septembre.

**ACTION :** Les membres doivent informer le secrétariat s'ils souhaitent continuer avec le président et vice-président actuels et reporter les élections jusqu'en septembre prochain, ou s'ils souhaitent plutôt procéder aux élections ce septembre.

#### 7. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Les membres doivent envoyer leurs commentaires/contributions visant à alimenter la rédaction de l'avis du CC EOS à la proposition de la Commission pour les TAC & quotas.
2	Proposition au ComEx de rétablir le groupe de discussion pour le bar en vue de produire des avis sur la gestion du bar pour 2021.
3	Jim Portus informera le CC des progrès du groupe de travail britannique sur le bulot.
4	Proposition au ComEx de créer un groupe de discussion sur le bulot.
5	Caroline Gamblin va transmettre l'avis provisoire du CC pour consultation et approbation du ComEx par procédure écrite.
6	Les membres doivent informer le secrétariat s'ils souhaitent continuer avec le président et vice-président actuels et reporter les élections jusqu'en septembre prochain, ou s'ils souhaitent plutôt procéder aux élections ce septembre.



## 8. Liste des participants

Participants du CC EOS	
Nom	Organisation
Caroline Gamblin	CNPMEM
David Curtis	European Anglers Alliance
Delphine Roncin	FROM Nord
Dimitri Rogoff	CRPMEM de Normandie
Dominique Thomas	Organisation de Producteur Coopérative Maritime Etaploise Manche Mer du Nord
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Erwan Quemeneur	CDPMEM du Finistère
Franck Le Barzick	Cobrenord
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij
Hugo Boyle	ISEFPO
Javier Lopez	Oceana
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne
Jim Portus	South Western Fish Producers Organisation
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Lliborio Martinez	IFSUA
Manu Kelberine	CDPMEM du Finistère
Pascal Coquet (President)	France Pêche Durable et Responsable
Matilde Vallerani	NWWAC Secretariat
Mo Mathies	NWWAC Secretariat

Autres participants	
Nom	Organisation
Elsa Tudal	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Ghislain Chouinard	ICES
Jonathan Shrives	European Commission - DG MARE
Juan Antonio Espejo	Ministerio De Agricultura, Pesca Y Alimentacion
Kenneth Patterson	European Commission - DG MARE